



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Baugy sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Quorum : 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUCATEAU, M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des 13 et 20 avril 2026,
- Vote des indemnités des élus,
- Election des délégués à la commission de suivi de site de la DGATT de Bourges,
- Approbation du règlement intérieur du conseil communautaire de La Septaine,
- Adhésion 2026 au CAUE du Cher,
- Avis sur le projet de centrale agrivoltaïque de Brécy et Villabon,
- Avis sur le dossier de modification n°6 du PLUi de Bourges Plus,

- Tarifs et Convention avec Cher Emploi Animation dans le cadre de l'action « Vac s'y 2026 »,
- Tarifs 2026 séjour de l'accueil jeunes à Goule,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal suite à avancement de grade,
- Questions diverses.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 13 ET 20 AVRIL 2026

Les procès-verbaux des réunions des 13 et 20 avril 2026 sont approuvés.

VOTE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine est située dans la tranche de population suivante : 10 000 à 19 999 habitants ;
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique territoriale est pour cette tranche de population de 48,75 % pour le Président ;
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique territoriale est pour cette tranche de population de 20,63 % pour un Vice-Président ;
- Considérant que l'enveloppe annuelle maximale autorisée pour les indemnités est de 95 278,56 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré fixe les indemnités comme suit :

Fonction	Taux de l'indemnité
Présidente	48,06 %
1 ^{er} Vice-Président	19,94 %
2 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
3 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
4 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
5 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
6 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
7 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
8 ^{ème} Vice-Président	17,88 %

- L'indemnité de fonction des élus sera versée mensuellement.
- Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'EPCI.

La présente délibération remplace la délibération n°2026-04-057 du 13/04/2026 et prend effet le 16 avril 2026.

Vote à l'unanimité.

Arrivée de Madame DUCATEAU.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION DU SUIVI DE SITE DE LA DGATT DE BOURGES

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-0353 du 3 avril 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site (CSS) de l'établissement DGATT de Bourges ;
- Vu l'article 5711-1 du CGCT, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués titulaires et suppléants qui siégeront à la commission de suivi de site de l'établissement DGATT de Bourges ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Désigne pour siéger au sein de la CSS de la DGATT de Bourges, les délégués suivants :

TITULAIRE	SUPLÉANT
BLANCHARD Alain	ALEXANDRE Arsène

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA SEPTAINE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la communauté de communes de La Septaine ;
- Vu le projet de règlement intérieur concernant le conseil communautaire ;
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Adopte le nouveau règlement intérieur du conseil communautaire de La Septaine.
- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION 2026 CAUE DU CHER

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher nous propose de renouveler notre adhésion pour 2026.
Le montant de cette adhésion pour l'année 2026 s'élève à 600 euros.
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au CAUE du Cher pour l'année 2026 et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa population soit 600 euros.
- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE DE BRECY ET VILLABON

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque sur les communes de Brécy et Villabon,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE pour le projet présenté par RWE Renouvelables France, sur les communes de Brécy et Villabon.

Vote :

Défavorable : 0

Abstention : 0

Favorable sans réserve : 36

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

AVIS SUR LE DOSSIER DE MODIFICATION N°6 DU PLUi DE BOURGES PLUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.104-33 à 104-37 du Code de l'urbanisme selon lesquels l'avis du Conseil communautaire de La Septaine est sollicité pour émettre un avis sur le dossier de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bourges Plus ;
- Vu le mail en date du 03 avril 2026 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE sur le dossier de modification n°6 du PLUi de Bourges Plus.

Vote :

Défavorable : 0

Abstention : 0

Favorable sans réserve : 36

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

TARIFS ET CONVENTION AVEC CHER EMPLOI ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ACTION VAC S'Y 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Cher Emploi Animation propose un mini-séjour dans le cadre de l'action « VAC S'Y 2026 » pour les jeunes ;
 - Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;
 - Compte tenu de la nécessité de signer une convention ;
 - Il est proposé d'établir le tarif du séjour en fonction du quotient familial ;
- Le conseil communautaire après en avoir délibéré :
- Approuve la convention « VAC S'Y » avec cher Emploi Animation,
 - Fixe les tarifs suivants :

Tarifs Vacs'y 2026	
QF ≤ 400	40 €
400 < QF < 700	42 €
700 ≤ QF ≤ 950	44 €
950 < QF ≤ 1330	46 €
QF > 1330	48 €

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention « Vac s'y 2026 » ainsi que tout document relatif à ce séjour.

Vote à l'unanimité.

TARIFS 2026 SÉJOUR DE L'ACCUEIL JEUNES A GOULE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le projet de séjour sportif d'activités nautiques prévu dans le cadre de l'Accueil Jeunes du 08 au 10 juillet 2026 à l'étang de Goule sur la commune de Bessais-le-Fromental (18),
 - Il est proposé d'établir le tarif du séjour en fonction du quotient familial,
 - Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
- Le conseil communautaire après en avoir délibéré,
- Fixe les tarifs suivants :

Tarifs Séjour Accueil Jeunes à Goule	
QF ≤ 400	48 €
400 < QF < 700	52 €
700 ≤ QF ≤ 950	56 €
950 < QF ≤ 1330	60 €
QF > 1330	64 €

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout document relatif à ce séjour.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le tableau des effectifs,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

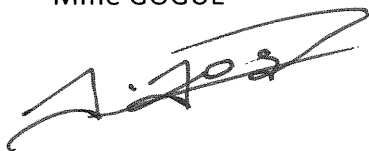
- De créer un poste Adjoint technique principal de 2ème classe à 27.3/35 ème à compter du 1er septembre 2026 portant le n° 301 dans le tableau des effectifs.
- Dit que ce poste sera pourvu conformément aux dispositions statutaires en vigueur,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Vote à l'unanimité

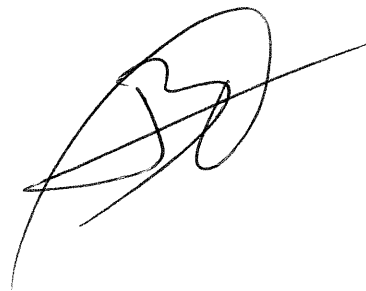
QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- Madame la Présidente présente au conseil M. Etienne MONS-BORDERAS qui succédera à Madame LIARD au poste de responsable du pôle administration générale à compter du 1^{er} juin 2026.
- Elle annonce également que la signature de l'acte l'achat de la maison destinée à l'accueil jeunes a eu lieu la semaine dernière.
- Monsieur BOUGRAT s'indigne du manque de médecins généralistes sur notre territoire, seuls 2 praticiens exercent actuellement pour 11 000 habitants. Il regrette que l'ARS ne se préoccupe pas suffisamment des territoires ruraux. Monsieur GROSJEAN rappelle alors l'importance, pour chaque élu, de soutenir la CPTS Est du Cher.
- Monsieur GROSJEAN rappelle que les élections du SDE 18 et du PETR Centre-Cher ont lieu ces jours-ci et souligne l'importance de la participation de chaque délégué afin de représenter La Septaine.
- Monsieur ALEXANDRE déplore les incivilités survenues à Villabon le week-end dernier : une poubelle de l'école a été volée et le grillage a été dégradé. Un dépôt de plainte sera effectué par La Septaine.

La Présidente,
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,
M. BARREAU



Diffusion interne cclaseptaine@cc-laseptaine.fr